



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Pôle emploi

Question écrite n° 97805

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les nouvelles suppressions de postes annoncées à Pôle emploi. En raison de la crise, ces agents subissent une surcharge de travail conséquente, à tel point que le nombre moyen des demandeurs d'emploi suivi par un conseiller ne cesse d'augmenter. Il lui demande le nombre de postes supprimés en région Lorraine et tout particulièrement en Moselle-est ainsi que le nombre moyen de demandeurs d'emploi suivis par un conseiller.

Texte de la réponse

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé a pris connaissance avec intérêt de la question relative aux postes de Pôle emploi en région Lorraine. Il convient tout d'abord de préciser que la baisse de 1 840 équivalents temps plein (ETP) prévue à Pôle emploi par la loi de finances pour l'année 2011 ne doit pas s'analyser comme une réduction nette d'effectifs. En effet, l'opérateur a bénéficié, en 2010, de l'intégration de 919 ETP en provenance de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) dévolus à des missions d'orientation. Par ailleurs, la baisse des effectifs est en partie compensée par le maintien au sein de l'établissement des 1 000 personnes qui exerçaient l'activité de recouvrement des cotisations d'assurance chômage, mission transférée aux unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF) depuis le 1er janvier 2010. Elles sont donc maintenant affectées à d'autres missions de service public dont Pôle emploi a la charge. En outre, on ne peut ignorer que, de manière très réactive, le Gouvernement avait autorisé en 2009 et 2010 le recrutement de 3 400 personnes supplémentaires pour faire face aux contraintes opérationnelles liées à la fusion et à l'évolution constatée du nombre de demandeurs d'emploi, ainsi que pour gérer certains dispositifs (contrats de transition professionnelle, convention de reclassement personnalisé, aide aux très petites entreprises). En ce qui concerne plus précisément la Lorraine, Pôle emploi n'a supprimé aucun poste en 2011. Par ailleurs, si le nombre moyen de demandeurs d'emploi en portefeuille est de 169, le nombre moyen de demandeurs d'emploi suivis effectivement est de 129, la différence s'expliquant par le recours à la sous-traitance.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97805

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 2011, page 421

Réponse publiée le : 6 septembre 2011, page 9636